

Monte 2018 : Règles de vaccinations contre la rhinopneumonie pour les reproducteurs

Suite à différentes ruptures d'approvisionnement en vaccin rhinopneumonie en 2015 et 2016, la **fourniture de ce vaccin a été assurée tout au long de l'année 2017** et les laboratoires fabricants garantissent un **approvisionnement continu en 2018**.

Pour la **monte 2018**, une **vaccination conforme au moment de la saillie est donc exigée** tant pour les étalons que pour les juments des races concernées par l'obligation de vaccination rhinopneumonie.

Un enjeu sanitaire avant tout

La rhinopneumonie est une maladie qui provoque de lourds dégâts dans l'élevage équin; c'est la première cause d'avortement infectieux en France et le virus Herpès Equin peut être retrouvé dans la semence des étalons et dans les embryons équins.

Les ruptures vaccinales font courir un risque important d'épidémie, c'est pourquoi il est primordial que les reproducteurs soient très bien vaccinés au moment de la monte qui représente une occasion majeure de diffusion du virus.

À la **suite de toute rupture du protocole vaccinal**, une **primo vaccination** conforme à l'AMM est de rigueur si la dernière injection date de plus d'un an, c'est-à-dire :

- 2 injections à 1 mois d'intervalle,
- **puis un premier rappel 6 mois plus tard, indispensable pour acquérir une immunité suffisante selon les études des fabricants de vaccins,**
- ensuite des rappels selon les AMM :
 - o pour le vaccin Equip EHV1-4 de Zoetis > un rappel tous les 6 mois
 - o pour le Pneumequine de Merial > un rappel entre 6 mois et maximum 1 an

Contrôles des reproducteurs faits par l'Ifce pour la monte 2018

Attribution des carnets des étalons

L'Ifce contrôle la conformité de la vaccination contre la rhinopneumonie des étalons avant l'attribution de leurs carnets en vérifiant que les 3 dernières injections ne sont pas espacées de plus d'un an (avec une tolérance de 15 jours). En cas de rupture et de nouvelle primo-vaccination, la preuve de la 1^{ère} injection sera demandée par SIRE avant l'attribution du carnet et la preuve de la primo-vaccination complète devra être apportée dans les meilleurs délais.

Conformité sanitaire des juments PS-AQPS

Pour les juments, l'application informatique de gestion des déclarations de premier saut (DPS) contrôle que la dernière vaccination ne date pas de plus d'un an le jour de la DPS.

Contrôles des juments faits par les étalonniers

Il appartient aux étalonniers, aux éleveurs et à leurs vétérinaires de **respecter des protocoles complets de vaccination dans l'intérêt collectif** tenant compte du fait qu'en France le virus circule très largement et qu'une **prévention efficace impose que 80% des effectifs soient vaccinés régulièrement**.

Information complémentaire

France Galop a rendu la vaccination contre la rhino-pneumonie obligatoire pour courir au galop à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le Trot réfléchit actuellement à l'opportunité d'imposer cette vaccination également pour courir au trot.

Ce communiqué annule et remplace celui du 24 février 2017